

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-295 DU 20 JUILLET 1998

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction publique, du travail et de la
réforme administrative de l'intérim de Monsieur
Sévérin ADJOVI, Ministre de la Culture et
de la communication pour compter du 17 juillet
1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le décret N° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

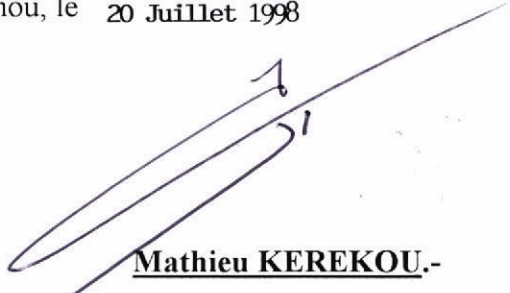
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 17 au 26 juillet 1998 Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative est chargé
de l'intérim du Ministre de la Culture et de la communication pendant l'absence de
Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFPRA -MCC 4 SGG 4
AUTRES MINISTRES 16 JO 1.-